

Édito : Des luttes actuelles...

Le trois février dernier, le projet de loi instituant la retraite à points a été porté à l'examen d'une commission de soixante-dix députés avant son passage en séance plénière à l'Assemblée Nationale, à partir du dix-sept février. Lors de la première analyse du texte, vingt-deux mille amendements ont été déposés, un record en la matière.



Le gouvernement n'a cessé de couper l'herbe sous les pieds de ses opposants depuis la première évocation de cette réforme, et ce par tous les moyens.

La concertation avec les organisations syndicales n'a été qu'un simulacre de dialogue social.

Ce texte, plein de trous et d'incohérences sera, selon les dires de nos dirigeants, voté avant l'été quoi qu'il arrive.

Dans ce contexte antidémocratique, les syndicats font ce qu'ils savent faire : lutter. Pardon, je vais être un peu plus précise sur ce point.

Je reprends... Les syndicats de lutte font ce qu'ils savent faire : lutter.

Les syndicats réformateurs, eux, accompagnent la réforme qui va mettre à mal un modèle social que le monde entier nous envie.

L'intersyndicale, dont Solidaires, est dans la rue depuis le 5 décembre 2019, où des milliers de femmes et d'hommes battent le pavé, scandent des slogans, chantent, dansent, bloquent, organisent des retraites aux flambeaux dans de nombreuses villes. Face à eux, des policiers dont les consignes sont claires : réprimer la contestation. Et ces derniers se lâchent, cassent du manifestant, du vieillard au handicapé en fauteuil, en passant par la mère de famille avec poussette.

Si l'opposition à ce projet de loi est médiatisée, montrée du doigt et minimisée par des journalistes pas très objectifs, il n'y a pas que les retraites que ce gouvernement a décidé de réformer. Pour ma part, j'utiliserais plus volontiers les mots « détruire » et « vendre ».

Le baccalauréat a aussi fait les frais d'une politique d'amateurs et des jeunes ont été soumis à des règles délétères, qui les mènent tout droit à un avenir incertain, notamment pour ceux qui souhaitent poursuivre leurs études.

Les multiples fusions, interdépartementalisations, régionalisations des services publics sont aussi au menu, tout comme la vente des aéroports et de la Française des jeux.

Face à un président banquier et sa cohorte, seule la lutte subsiste. Alors, luttons, jusqu'à la victoire, toujours...

LES DEDES POUR LES SOUS DOUES

C'est un fait statutairement établi : dans notre vaillant syndicat, il y a des adhérents du ministère de l'agriculture et du ministère de l'écologie. Et dans ces deux ministères des agents aux fonctions bien diverses.

Et sans vouloir vexer personne, on a l'impression que beaucoup n'ont pas forcément tout bien saisi aux subtilités des services déconcentrés. Alors que c'est d'une simplicité enfantine.

Vous allez constater par vous même....

A une époque quasi préhistorique (sarkoziste), vivaient des DDE (Directions Départementales de l'Équipement) et des DDAF (Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt). Ces mastodontes gavés d'agents ont fusionné pour devenir des DDEA (Directions Départementales de l'Équipement et de l'agriculture).

Cela n'a pas duré longtemps et sont apparues les DDT (Directions Départementales des Territoires) et les DDTM (Directions Départementales des Territoires et de la Mer). Et aussi des DDCS (Directions Départementales de la Cohésion Sociale), des DDPP (Directions départementales de la Protection des Populations), ou bien des DDCSPP (Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

Bon, il faut le savoir, plus il y a de sigles, moins il y a de monde

Simple, n'est ce pas ? Alors quelques marcheurs républicains ont décidé de légèrement corser le truc.

Allez ! On s'accroche encore un peu et on ne lit pas en transversale comme les copies de vos élèves.

Les DDCSPP vont bientôt se marier avec les DIRECCTE (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) qui sont des trucs régionaux, mais en département. Et ça pourrait donner des DDICSTEPP (Directions Départementales en charge de l'Insertion, de la Cohésion Sociale, du Travail de l'emploi et de la Protection des Populations).

Il y a eu une réflexion pour que ce soit des DDCSITEPP (là faut seulement changer le « Insertion » de place).

Important : si ce sont des DDCS qui fusionnent avec les DIRECCTE, il faut ôter le « PP ».



Au final, ce seront peut être des DDETS (PP) : Directions Départementales de l'emploi, du Travail et des Solidarités (et de la Protection des Populations).

Et voilà, c'est plus limpide qu'un poème de Stéphane Mallarmé tout de même...

Si vous êtes sages, on vous expliquera un de ces quatre matins l'échelon régional

Instruction du 17 mars 2020, dont l'objet est : « Organisation du travail au ministère de l'agriculture et de l'alimentation face à la pandémie Covid-19

Je vous invite à (re)-lire le point 4 de cette instruction que vous avez tous du recevoir par courriel de la part du Secrétariat général de notre ministère.



« 4 - Afin de faciliter le travail à distance pour les agents ne bénéficiant pas d'un équipement informatique fourni par l'administration, l'utilisation des équipements informatiques personnels est admise, sous réserve d'une vérification préalable avec le responsable hiérarchique que ces équipements respectent bien les règles de sécurité définies par le service de la modernisation. A noter que les équipements personnels permettent d'accéder à la messagerie webmail et d'utiliser les outils bureautiques. En revanche, ils ne donnent pas accès aux applications informatiques ni aux serveurs du ministère ».

Nos dirigeants ignorent donc que depuis des décennies, une grande majorité des agents du ministère, et je parle notamment des formateurs et enseignants, travaillent avec leurs outils personnels. En effet ces agents sont les seuls salariés de France à devoir payer de leur poche leurs outils de travail !

Faut-il demander aux directeurs d'EPL d'aller faire le tour des domiciles de leurs agents pour vérifier la conformité de leurs équipements informatiques ? C'est pourtant ce que demande cette instruction ! Cet ordre est absurde et même criminel, en ce temps de confinement indispensable pour freiner la propagation du virus.

Cette instruction illustre bien le fossé qui existe entre des responsables loin des réalités, et les agents qui sont sous leurs ordres. Pourtant ce sont ces agents qui sont opérationnels sur le terrain, quotidiennement.

Nous savions déjà que le « dialogue social » était une chimère : Les dirigeants écoutent les représentants syndicaux puis décident seuls. Cette circulaire confirme ce que nous présupposions : ces dirigeants n'écoutent même pas les représentants syndicaux et notamment leurs remontées des réalités du terrain.



Dans Le Monde du 19 mars 2020 :



Une infographie qui rend plus concrètes et lisibles les critiques de notre syndicat sur l'affaiblissement organisée de nos services publics. Des critiques souvent taxées de posture idéologique par les tenants d'un ordre néolibéral qui brade l'humain au nom de l'efficacité économique.

Et l'enseignement à distance dans tout ça ?

La communication du gouvernement avait affirmé que tout était prêt pour l'enseignement à distance. Il s'agit d'un mensonge total. Les services « elyco » ont été totalement saturés et les boîtes mail « educagri » très difficilement accessibles. C'est bien souvent les élèves qui ont trouvé des solutions d'urgence pour nous permettre de travailler et de garder un lien pédagogique. Au niveau de l'EAP, nos élèves sont bien souvent issus du monde rural où les zones blanches au niveau de l'accès internet sont fréquentes. Bref, il ne faut pas penser que la continuité pédagogique sera aussi facile qu'annoncé par des technocrates très éloignés des réalités du terrain ! Par ailleurs au delà de l'aspect technique, il faut bien avoir à l'idée que cette période va accroître les inégalités scolaires entre les élèves déjà intégrés et bien souvent encadrés par leurs familles et les élèves plus en difficultés qui risquent de décrocher. Au retour en classe nous risquons de constater les dégâts.

SUD RURAL TERRITOIRES

1 ter Rue de Lowendal - 75732 Paris cedex 15

Tél. : 07 69 71 60 23

sud-rural@agriculture.gouv.fr ; buro@sud-rural.org ; <http://www.sud-rural.org>

... Des luttes à venir :

Dans ces temps perturbés, n'importe qui aurait tendance à se focaliser sur la lutte qui occupe tous les médias, celle contre le Covid-19.

Aussi légitime soit-elle, n'oublions pas toutes les autres. Les anciennes (avant Covid-19) : les retraites, la réforme du bac, la nouvelle organisation territoriale de l'État, la casse des trois versants de la Fonction publique (État, Territoriale et Hospitalière) et les nouvelles : la loi d'urgence sanitaire prévoyant la modification de l'utilisation des jours de RTT, des congés annuels, la réduction du repos hebdomadaire, etc.

Voici donc les nouvelles règles censées pallier les déficiences de nos dirigeants qui espèrent que l'on oublie tout ce qui ne concerne pas la pandémie actuelle.

Au lieu d'oublier, et puisque nous ne pouvons pas descendre dans la rue, retenons au contraire tous les mensonges et autres manquements actuels. Bientôt, espérons-le, nous serons de retour à battre le pavé. En attendant, nous pouvons encore nous faire entendre différemment, depuis nos fenêtres :

